

# MÉMOIRE

ADRESSÉ PAR LE

## COMITÉ INTERNATIONAL

DE

SECOURS POUR LES MILITAIRES BLESSÉS

A

MM. LES PRÉSIDENTS ET LES MEMBRES

DES

COMITÉS CENTRAUX

DANS LES DIVERS PAYS

*Association internationale -*

*Journal*

*Geneve, en temps de guerre*

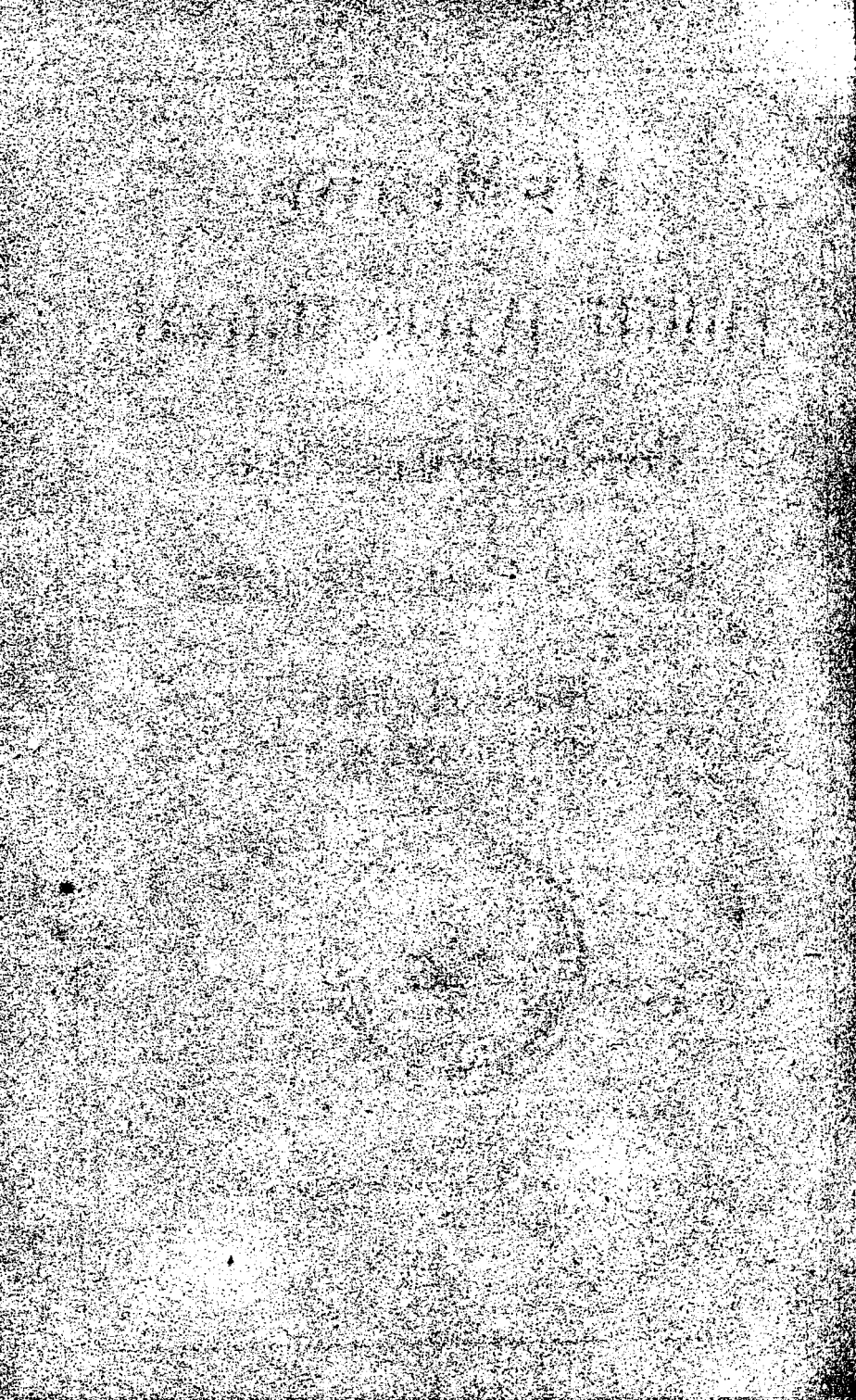
p. 5  
.. 11  
.. 17



GENÈVE

IMPRIMERIE SOULLIER, LANDSKRON & WIRTH, CITÉ, 19-21

1868



# MÉMOIRE

ADRESSÉ PAR LE

## COMITÉ INTERNATIONAL

DE

SECOURS POUR LES MILITAIRES BLESSÉS

A

MM. LES PRÉSIDENTS ET LES MEMBRES

DES

COMITÉS CENTRAUX

DANS LES DIVERS PAYS



GENÈVE

IMPRIMERIE SOULLIER, LANDSKRON & WIRTH, CITÉ, 19-21

—  
1868

# CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

# MÉMOIRE

DU

## COMITÉ INTERNATIONAL

DE

### SECOURS POUR LES MILITAIRES BLESSÉS



A MM. les Présidents et les Membres des Comités centraux

DANS LES DIVERS PAYS

MESSIEURS,

Les idées sur lesquelles nous venons rappeler votre attention ont surgi l'année dernière au sein de la Conférence de Paris, laquelle a jugé à propos de les grouper, pour en faire l'objet d'un examen simultané. Elles se rattachent toutes en effet à l'action commune que les comités nationaux peuvent exercer, sans toutefois porter atteinte à leur autonomie hautement reconnue et proclamée, comme un principe essentiel, par la Conférence de 1863. On conçoit en effet que, poursuivant tous le même but, ils puissent, dans certains cas ou pour certains travaux, trouver avantageux de s'associer.

La Conférence de Paris, prise un peu au dépourvu par les propositions relatives à ces rapports internationaux, ne s'est pas trouvée assez éclairée pour statuer à leur égard. De là le mandat conféré par elle, le 31 août 1867, au Comité international, de s'enquérir jusqu'à quel point les

innovations projetées trouveraient faveur auprès des divers Comités nationaux (1).

Tel a été le but de notre circulaire du 21 septembre 1867 (2).

Grâce aux réponses qui nous sont parvenues, nous possédons aujourd'hui les éléments d'une enquête à peu près complète. Mais est-ce à dire que tout le monde soit d'accord, et que nous soyons en mesure de proclamer des opinions universellement admises? Nullement. Les communications que nous avons échangées avec nos honorables correspondants nous ont au contraire convaincus qu'il existe entr'eux une assez grande divergence de vues. Dès lors il ne nous appartenait pas de trancher, dans un sens ou dans un autre, des questions controversées, et de prendre des décisions que nous n'avions ni le droit ni le désir d'imposer à personne. Comme il n'y avait pas d'ailleurs péril en la demeure, la sagesse la plus élémentaire nous conseillait de ne pas nous hâter, et de saisir la première occasion qui se présenterait, pour faire du sujet de notre enquête l'objet d'un débat contradictoire.

Le Comité central prussien, en acquiesçant au vœu de la Conférence de Paris et en annonçant l'intention de convoquer prochainement à Berlin une nouvelle réunion internationale, a été au-devant de nos souhaits. Nous nous sommes donc adressés à lui pour le prier, ainsi que nous vous le faisons pressentir dans notre circulaire du 30 mars dernier, de réserver dans son programme une place aux questions dont il s'agit. Cette demande a été favorablement accueillie, et nous sommes heureux de penser que la cause que nous avons été chargés d'instruire, pourra être bientôt portée devant ses juges naturels.

(1) Compte rendu de la Conférence de Paris. T. II, p. 250ter.

(2) Ibid. p. 256.

Néanmoins nous supposons que vous nous saurez gré de ne pas attendre l'époque de la Conférence de Berlin, pour vous faire connaître la manière dont les Comités des différents pays ont envisagé les questions que nous leur avons posées, et c'est pourquoi nous venons dès à présent vous en rendre compte. Vous saurez ainsi d'avance sur quoi vos délégués auront à statuer à Berlin, et vous pourrez les munir à cet effet d'instructions précises.

L'enquête a porté sur quatre points principaux que nous allons aborder, dans l'ordre qui nous paraît le plus favorable à la discussion.

## I. Création d'un musée international de matériel sanitaire

La proposition de créer un musée international de matériel sanitaire, due à M. le comte Sérurier, a été faite à la Conférence de Paris par M. de Luck, de Berlin, au nom d'une commission spéciale (1). Partant de l'idée très-juste que de semblables institutions peuvent servir utilement la cause du progrès, et admettant qu'on ne peut guère songer à les multiplier, notre honorable collègue n'en voulait qu'une seule, installée à Paris, propriété indivise de tous les Comités qui l'enrichiraient de leurs dons, la soutiendraient de leur argent et l'administreraient par l'entremise de délégués spéciaux.

Nous savons aujourd'hui que 10 Comités, sur 20, souscrivent sans réserve à ce programme. Ce sont ceux de *Berne, Bruxelles, Carlsruhe, Darmstadt, Dresde, Hambourg, Lisbonne, Paris, Stockholm et Stuttgart.*

(1) Compte rendu. T. II, p. 183 et suiv.

Le projet auquel ils se sont ralliés reviendrait à perpétuer, en la rendant permanente, notre exposition de 1867 au Champ de Mars, et certes le succès de ce premier essai était bien de nature à justifier une telle pensée. Toutefois, pour qu'elle se réalise, il ne suffit pas que quelques uns d'entre nous soient disposés à y concourir, il faut que tous y participent, autrement l'entreprise ne serait pas véritablement internationale, dans le sens large que nous attachons à ce mot. Or cet accord nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible à obtenir.

Si, parmi les Comités que nous n'avons pas encore nommés, il en est dont nous ignorons complètement la manière de voir, tels que ceux de *Copenhague*, *Madrid*, *Milan*, *New-York* et *Schwerin*, nous avons rencontré chez d'autres des dispositions peu encourageantes. Deux d'entr'eux, par exemple, tout en donnant leur approbation au plan de M. le comte Sérurier, et en favorisant même dans une certaine mesure sa réalisation, ont décliné toute responsabilité financière, et déclaré que l'on ne devait pas compter sur des subventions de leur part. Ces Comités, qui sont ceux de *La Haye* et de *Vienne*, se tiendraient donc à l'écart et leur abstention serait très-préjudiciable au succès de l'œuvre, même dans l'hypothèse où l'on trouverait ailleurs des ressources pécuniaires suffisantes.

*Munich* a réservé son jugement sur le fond de la question, mais il a annoncé qu'en tout cas il ne pourrait donner ni matériel ni argent.

Le préavis de la Prusse est encore plus franchement négatif, et nous ne devons attendre de ce côté aucun appui. Le Comité de *Berlin*, considérant comme son premier devoir de donner satisfaction aux intérêts locaux qui lui sont confiés, songe à créer un musée dans le lieu même



de sa résidence, ce qui exclut en ce qui le concerne toute participation au musée de Paris.

Le Comité de *Munich* a beaucoup insisté auprès du Comité international, pour que celui-ci fit connaître la manière dont lui-même estime que la question doit être résolue. Au début, nous nous sommes fait un devoir de ne pas manifester notre opinion, soit qu'elle ne fût pas encore suffisamment mûrie et éclairée, soit que, dans une affaire où nous étions nous-mêmes désintéressés, il nous semblât plus convenable de ne pas chercher à influencer les décisions des Comités nationaux. C'est donc dans un esprit de complète impartialité que nous avons conduit l'enquête jusqu'à ce jour ; nous espérons que vous en reconnaîtrez la trace dans nos actes et tout particulièrement dans notre circulaire du 21 septembre. Mais au point où en sont les choses, nous n'avons plus les mêmes motifs d'abstention, et il nous est même difficile de rester plus longtemps en dehors du débat ; si notre intérêt n'y est pas en jeu, celui de l'œuvre que nous avons contribué à fonder y est fortement engagé, et il ne nous trouvera jamais indifférents.

Qu'il nous soit donc permis de déclarer que la décision qui nous paraît préférable est celle que propose timidement le Comité d'*Oldenbourg*. Ce Comité, sans méconnaître ce qu'il y a de grandiose et de séduisant dans le projet de M. le comte Sérurier, tout en se déclarant même prêt à s'y rallier, lui onzième, insinue qu'il serait peut-être mieux encore de créer plusieurs musées au lieu d'un, et d'en doter, non seulement Paris, mais les principales villes de notre réseau.

Nous aussi nous nous sommes demandé jusqu'à quel point la centralisation absolue est ici désirable, et si ce serait vraiment une bonne chose de concentrer en quelque

sorte toute l'activité technique des Comités autour d'un seul musée. L'étude des perfectionnements à apporter au matériel sanitaire, constitue l'une de nos principales occupations en temps de paix, et il nous a paru que si l'on donnait aux uns, en cette matière, un rôle prépondérant, les autres se trouvant frustrés risqueraient de se décourager. Nous craignons que la création d'un foyer central, au lieu de faire progresser la science, ne lui nuise en affaiblissant le mobile fécond de l'émulation.

La conscience des services rendus par l'Exposition universelle, à la réussite de laquelle il avait tant contribué, a dû suggérer naturellement à M. le comte Sérurier la proposition dont nous nous occupons. Mais, à y regarder de près, n'est-ce pas se faire quelque peu illusion que de prendre pour mesure de l'utilité d'un musée international, celle de cette exposition? Quoique Paris soit, en tout temps, très-fréquenté par les étrangers, ils n'y afflueront certainement pas toutes les années comme en 1867. Le musée de Paris ne profitera jamais qu'à un très-petit nombre d'entr'eux, quelque peine que l'on se donne d'ailleurs pour l'enrichir, pour y attirer des visiteurs et pour lui faire porter des fruits. L'immense majorité de ceux qui auraient intérêt à l'explorer ne pourront l'aller voir, par le fait de leur éloignement, et devront se contenter de ce que les journaux leur en feront connaître. Il est vrai que, quoi que l'on fasse, on ne satisfera jamais tout le monde et que toutes les villes où résident nos Comités, ne sont pas suffisamment qualifiées pour devenir le siège d'institutions de cette nature, mais, entre les mesures extrêmes il y aurait un moyen terme qui est celui que nous avons indiqué. Ce serait, nous l'avons dit, de provoquer l'établissement de quelques musées, quatre ou cinq par exemple, dans les centres les plus importants. Chacun d'eux ne serait peut-

être ni aussi riche, ni aussi complet que l'aurait été un musée international vers lequel tous les efforts auraient convergé, mais établis sur une échelle plus modeste, ils n'exigeraient pas des frais aussi considérables et les Comités des grands pays, les prenant sous leur direction immédiate et sous leur responsabilité, feraient plus volontiers des sacrifices en leur faveur.

Nous recommandons avec d'autant plus de confiance ce système à l'adoption de la Conférence de Berlin, que celui du musée unique n'a pas trouvé jusqu'à présent beaucoup d'écho.

Pour s'en rendre bien compte, il convient de supputer non-seulement le nombre des adhérents, mais leur importance. Or voici ce que dit la statistique : Les pays sur lesquels s'étend l'action de nos Comités représentent une population de 199,574,990 individus, ou, en nombre rond, 200 millions; d'où il résulte que, tandis que le projet en question n'a réuni encore par l'organe de 11 Comités que

37,386,000 suffrages français et

10,824,000 suffrages étrangers, soit au total

48,210,000 suffrages,

il lui reste à gagner les sympathies de 9 Comités qui ne représentent pas moins de 151,365,000 habitants, soit plus des trois quarts de la population totale.

Il est vrai que la question ne se présentera pas à la Conférence de Berlin sous une forme aussi simple que celle sous laquelle nous l'avons envisagée. On y apportera dans la discussion des faits dont nous n'avons pas tenu compte, et qui pourraient peser d'un certain poids sur les décisions de l'assemblée. — Il ressort des procès verbaux de la Conférence de Paris <sup>(1)</sup> que la formation dans cette ville d'un sous-Comité international chargé de la direction d'un musée

(1) T. II, p. 190.

a été agréée, et M. le comte Sérurier s'appuyant sur cette manifestation, ne voulant pas non plus laisser échapper l'occasion propice qu'offrait l'Exposition de 1867 de lui donner un commencement d'exécution, a déjà réuni à Paris une certaine quantité de matériel. Certes nous rendons justice à son zèle et à son initiative, et nous ne voudrions pas que tant d'efforts eussent été déployés en vain. Néanmoins il est certain que le vote de la Conférence ne peut être considéré que comme un vœu. Ce qui le prouve bien c'est que lorsque, dans une séance subséquence, <sup>(1)</sup> un orateur rappela que la question du musée n'était point définitivement résolue, personne ne contesta son dire, et la circulaire du 21 Septembre ne souleva pas davantage d'objections. La puissance des faits accomplis ne nous semble donc pas suffisante pour lutter ici victorieusement contre la raison. — Pour tout concilier, ne devrait-on pas considérer la collection formée par M. le comte Sérurier comme le germe d'un musée français? Cela se justifierait soit par la faible proportion de soutiens étrangers sur lesquels il peut compter, soit parce que, au point de vue financier, le programme primitif a été modifié, et que M. Sérurier est prêt à assumer toute la responsabilité financière de l'entreprise, sans la faire peser sur aucun comité.

## II. Fondation d'un Journal international

C'est dans un rapport de M. le colonel Huber-Saladin, présenté à la 3<sup>e</sup> section préparatoire de la Conférence de Paris, que se trouve exposé le projet de la fondation d'un journal international<sup>(2)</sup>. Les conclusions de ce rapport ont

<sup>(1)</sup> Compte rendu. T. II, p. 244.

<sup>(2)</sup> Ibid. T. I, p. 321.

été approuvées par la section, mais la Conférence n'en a pas délibéré.

Nous avons donc interrogé sur ce point tous les comités centraux, et ceux qui n'ont pas gardé le silence à notre égard se sont déclarés unanimement en faveur du journal projeté; 15 voix, sur 20, se sont prononcées dans ce sens. Les cinq autres sont douteuses, savoir celles de *Copenhague*, *Madrid*, *Milan*, *New-York* et *Schwerin*.

Nous ne sommes pas surpris que l'on ait applaudi à la pensée d'utiliser la presse périodique dans l'intérêt de l'œuvre, car nous sommes nous-mêmes convaincus de la puissance de cet instrument de progrès. Déjà d'ailleurs trois Comités y ont eu recours : ceux de *Berlin*, de *Paris*, de *Bruzelles* ont chacun leur feuille spéciale, et les hommes dévoués qui ont pris cette excellente initiative méritent tous nos éloges.

Le fait de l'existence de ces trois journaux aurait pu être cependant un argument contre la fondation d'un journal international, et nous n'aurions pas été surpris qu'à ce point de vue ce dernier fût l'objet de quelques critiques. Mais il n'en a rien été. Les Comités dans la bouche desquels l'objection aurait été la plus naturelle, les Comités prussien, belge et français, se sont rangés au contraire parmi les plus chauds partisans d'une publication collective. Nous nous croyons dès lors en droit d'en conclure que, de l'avis unanime, ni la *Charité sur les champs de bataille*, ni le *Kriegerheil*, ni le *Bulletin français*, quel que soit le talent de leurs rédacteurs, ne répondent à l'idéal que l'on se forme d'un organe général de l'œuvre.

Ce dont on paraît généralement sentir le besoin, c'est d'un recueil qui centralise tous les renseignements importants, historiques, administratifs, techniques, bibliographiques, etc., et qui soit assez complet pour tenir ses lecteurs

au courant de tout ce qui peut intéresser les membres de nos associations. On veut encore qu'il puisse être utilisé comme moyen de correspondance entre les divers Comités, de manière à stimuler leur zèle et à consolider leur faisceau par un fréquent échange de nouvelles et d'idées. On demande de plus que ce recueil soit publié en langue française et paraisse à intervalles rapprochés (tous les mois par exemple). Il devrait être aussi, on le comprend, rédigé sans aucune préoccupation ou préférence de nationalité. Tel est, sauf erreur, le programme auquel de toute part on semble disposé à se rallier. Toutefois pour que sa réalisation soit possible, il faut que l'on se mette d'accord sur quelques détails d'exécution, notamment sur le choix des rédacteurs et sur les moyens de pourvoir aux frais de cette publication.

Dans la Conférence de 1867, il a été proposé que l'on s'en remit pour la direction au Comité international, par l'entremise duquel doit s'opérer, en thèse générale, la transmission des messages de Comité à Comité, et qui, ne représentant aucun intérêt local, a par cela même un caractère d'universalité. C'était aussi l'opinion du rapporteur, M. Huber, ainsi que de la 3<sup>e</sup> section préparatoire. Plus tard les Comités de *Bruxelles* et de *Paris* ont témoigné le désir que le journal se publiât à Paris, et ils ont motivé leur opinion sur ce que le musée et le journal devant se prêter un mutuel appui, on aurait tout à gagner à en concentrer la double administration dans les mêmes mains, ou tout au moins dans la même ville. C'est donc entre Paris et Genève que le choix est indécis.

Nous sentons tout ce qu'il y a de délicat à nous immiscer dans ce litige, où nous avons été mis en cause à notre insu, mais notre position nous oblige à ne pas nous arrêter à ce scrupule. De plus, ce qui met notre conscience

à l'aise, c'est que nous n'ambitionnons en aucune manière l'honneur et la responsabilité que la plupart des Comités songent à faire peser sur nous, car nous ne nous faisons pas d'illusions sur la difficulté que nous éprouverions à nous acquitter dignement de ce mandat. Si l'on nous estime mieux qualifiés que d'autres pour conduire l'entreprise, nous nous efforcerons, par dévouement pour l'œuvre, de répondre à la confiance qu'on nous aura témoignée, mais nous tenons à déclarer que nous ne la sollicitons en aucune manière.

Nous n'insisterons pas sur les considérations à l'aide desquelles les partisans de Genève soutiennent leur opinion et qui ne rencontrent guère de contradicteurs. Toute la controverse reposant sur l'hypothèse de l'existence à Paris d'un musée international, ce point seul appelle l'examen.

Et d'abord, il est probable que si cette hypothèse ne se réalise pas, les partisans de la rédaction parisienne se rangeront sans peine à l'avis de la majorité, puisque leur principal ou pour mieux dire leur unique argument leur fera défaut. C'est pourquoi nous désirons que, dans la Conférence de Berlin, la question du musée soit résolue avant celle du journal.

Dans le cas où, contrairement à nos prévisions, la formation d'un musée international à Paris serait décrétée, il resterait à se demander si les deux institutions doivent être nécessairement juxtaposées. Que le journal serve d'organe à la direction du musée pour tous les avis qu'elle jugera bon de livrer à la publicité, cela ne peut faire l'objet d'aucun doute; nous estimons même que ces sortes de communications devront y tenir une large place, mais elles ne constitueront pas toute la matière du journal, et il faut bien tenir compte du reste qui aura aussi son importance. Or, pour cette dernière partie, les informations ne viendront

pas de Paris seulement, mais de partout, et nous ne voyons pas quelle difficulté il y aurait à ce que la Direction du musée envoyât, à l'instar de tous les Comités nationaux, ses notes à Genève pour y être livrées à l'impression. Nous ne sommes pas convaincus que la simplification qui résulterait de leur publication à Paris, compensât les avantages généraux que l'on a fait valoir en faveur de la rédaction genevoise. Il semble d'ailleurs logique, du moment que l'on institue un Comité international, de placer dans ses attributions les services généraux, afin de permettre aux Comités nationaux de se consacrer entièrement au soin des intérêts qui leur sont spécialement confiés.

Disons enfin que, dans notre pensée, on ne conférerait point au Comité international une prérogative inquiétante en l'investissant du droit de présider à la rédaction du journal, attendu que les véritables rédacteurs devraient être les Comités nationaux eux-mêmes. Nous voudrions que chacun d'eux fût tenu de collaborer et de fournir, pour tout ce qui concerne son pays, des informations ou même des articles au Comité de Genève, qui lui, ne ferait que les provoquer, les recueillir, les coordonner et les publier. Le travail serait ainsi plus également réparti et offrirait de sérieuses garanties d'impartialité.

Financièrement parlant, un journal international ne serait pas d'une exécution très-difficile. Evaluant approximativement à 4,000 fr. par an le coût de cette publication, nous avons demandé à tous les Comités, par notre circulaire du 21 septembre dernier, dans quelle mesure ils consentiraient à la subventionner, ajoutant que chacun aurait droit à un nombre d'exemplaires proportionnel à sa contribution. Dans le système des abonnements, préconisé par plusieurs, cela revenait à demander aux Comités de se porter garants pour un minimum d'environ 500 abon-



ments à 8 fr. Or, d'après les promesses que nous avons reçues, le placement de 315 exemplaires serait déjà assuré, du moins pour la première année, car les Comités de *Berlin*, de *Hambourg* et de *Stockholm* ne se sont pas engagés au-delà. C'est ce qui résulte du tableau suivant, où nous avons indiqué, pour chaque Comité, soit la somme précise pour laquelle il a souscrit, soit la taxe proportionnelle qu'il est disposé à accepter. Nous devons seulement faire observer que, pour Carlsruhe la somme indiquée serait probablement dépassée. La souscription a été établie sur la base de 1 fr. pour 50,000 habitants.

COMITÉS	Répartition proportionnelle à la population		Chiffre de la souscription	
	Sommes	Exemplaires	Sommes	Exemplaires
Berne.....	Fr. 50	6	Fr. 240	30
Berlin.....	470	58	500	62
Carlsruhe.....	28	3	28	3
Darmstadt.....	17	2	17	2
Dresde.....	47	5	80	10
Hambourg.....	4	1	200	25
Lisbonne.....	86	10	86	11
Munich.....	96	12	96	12
Oldenburg.....	6	1	25	3
Paris.....	748	93	748	93
Stockholm.....	116	14	116	14
Stuttgart.....	35	4	100	12
Vienne.....	650	81	300	38
	Fr. 2353	290	Fr. 2536	315

Les Comités qui n'ont pris aucun engagement positif sont les suivants :

COMITÉS	Répartition proportionnelle à la population	
	Sommes	Exemplaires
Bruxelles.....	Fr. 99	12
Copenhague.....	35	4
La Haye.....	75	9
Madrid.....	303	37
Milan.....	484	60
New-York.....	629	78
Schwerin.....	11	1
	Fr. 1636	201

On voit par le premier des tableaux ci-dessus que nous avons recueilli 2536 fr. là où nous n'en espérons que 2353, et qu'au lieu de 290 abonnements nous en avons placé 315. Il en résulte que si les Comités qui figurent dans le deuxième tableau acceptaient la part de responsabilité qui leur incomberait, on pourrait mettre la main à l'œuvre. En effet, on aurait alors une somme de fr. 4172 pour 516 abonnements. Mais il n'est pas dit que les souscriptions futures atteignent la moyenne que nous prévoyons, ni que les efforts des Comités qui, à l'instar de ceux de *Bruxelles* et de *La Haye*, ont promis seulement leur concours pour la recherche des abonnés, soient couronnés de succès.

Il est cependant évident que, si l'on veut un journal, il faut que quelqu'un en garantisse les frais, et il est naturel que cette garantie soit donnée par ceux auxquels il profitera, c'est-à-dire par tous les Comités nationaux. Aussi,

bien que nous n'ayons pas encore réuni des promesses de fonds suffisantes, nous espérons qu'à Berlin, les délégués présents à la Conférence trouveront les ressources nécessaires, soit que leurs Comités respectifs leur aient conféré des pouvoirs pour prendre des engagements en leur nom, soit que quelque bonne fortune inattendue vienne aplanir les obstacles qui subsistent encore.

### **III, Organisation d'une agence internationale en temps de guerre**

Une troisième proposition, faite à la Conférence de Paris, par M. le général Renard, concerne les relations internationales en temps de guerre (1). Dans un pareil moment, les communications de Comité à Comité sont entravées, en même temps que leur utilité s'accroît, et le rôle d'un intermédiaire peut être alors tout particulièrement précieux. Non seulement, en effet, il est opportun et désirable que ces communications soient facilitées, mais leur objet acquiert une grande importance, soit qu'il s'agisse de mettre en rapport entr'eux les Comités belligérants, qui ont besoin de se tendre la main, soit que les Comités neutres, se conformant à l'esprit comme à la lettre des Résolutions de la Conférence de Genève, veuillent seconder les belligérants.

De là est né le projet d'une agence qui établirait momentanément son siège sur un territoire convenablement choisi, à proximité du théâtre des hostilités, et qui remplirait les fonctions d'office général de renseignements et de correspondance. L'un des devoirs essentiels de cette agence serait de se tenir parfaitement au courant des nécessités des Comités engagés dans la lutte, pour en

(1) Compte rendu. T. II, p. 116.

instruire les autres, leur apprendre quelles sont les choses dont le besoin se fait le plus sentir, où les offrandes doivent être adressées et par quelle voie il faut les y acheminer.

La manière dont nous avons exposé cette idée dans notre circulaire du 21 septembre, a fait craindre à quelques-uns de nos honorables correspondants, qu'il ne fût question d'imposer des contributions à tous les neutres au profit des belligérants et même d'en fixer le montant. Mais jamais cette pensée ne nous a abordés, et nous regrettons d'avoir été mal compris. Nous n'avons jamais eu en vue que des dons volontaires, que chaque Comité demeurera entièrement libre d'offrir ou de ne pas offrir, suivant les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles il se trouvera.

Il ne faudrait pas non plus se figurer que les Comités neutres seraient obligés de faire passer leurs secours, en argent ou en nature, par les mains de l'agence projetée. Celle-ci offrirait, il est vrai, ses services pour cela, mais chacun conserverait le droit d'expédier directement ses envois à destination, s'il le préférerait. Il est pourtant incontestable qu'en centralisant les renseignements, on assurera une beaucoup plus judicieuse répartition des secours, que si chacun de nos Comités agissait à l'insu des autres, et nous croyons qu'en fait on recourra très-volontiers à l'office international, pour lui demander tout au moins des directions, auxquelles en définitive on sera toujours libre de ne pas se conformer. Aussi l'organisation proposée par M. le général Renard a-t-elle rencontré partout, sauf auprès du Comité de *Paris*, un accueil favorable, et nous nous plaisons à espérer que la Conférence de Berlin la sanctionnera.

Il a été dit que ce serait au Comité international qu'incomberait le soin du service de cette agence, et le Comité

de *Munich* a même affirmé que ce serait là notre tâche principale. Nous n'avons rien à objecter à cette opinion, qui n'implique pas pour nous-mêmes une lourde responsabilité. En effet, nous ne supposons pas que l'on veuille imposer au Comité international l'obligation de se déplacer, pour aller, aux premiers bruits d'une guerre quelconque, s'installer dans le lieu le plus propice à l'exercice de ses fonctions passagères. Tout ce qu'on peut raisonnablement attendre de lui, c'est qu'il pourvoie à la création d'un bureau de renseignements, qu'il le prenne sous son égide et en surveille la marche, mais on doit admettre qu'il fera appel à tel ou tel de ses correspondants, à tel ou tel comité, pour lui confier l'exécution de ses desseins.

#### IV. Constitution du Comité international

Dans les pages qui précèdent, nous avons eu souvent à mentionner le Comité international, et c'est de lui maintenant qu'il nous reste à parler, au point de vue de sa propre constitution.

Nous devons rappeler à ce sujet que le Comité genevois a pris le nom de Comité international, lorsque la Conférence de 1863 eût fait de lui l'organe central et provisoire de tous les Comités nationaux pour l'échange de leurs communications, et que c'est en cette qualité qu'il a travaillé jusqu'à ce jour. Mais lorsque la période de maturité de l'œuvre eût succédé à sa période de formation, notre ministère ne fut plus aussi fréquemment réclamé, et pour conserver le droit de soutenir les rapports que nous avions noués avec les Comités nationaux, nous sentions le besoin d'être investis de nouveau de leur confiance. Ce fut ce qui

nous engagea à provoquer une manifestation dans ce sens de la part de la Conférence de Paris, en l'invitant à statuer sur notre sort. Son vote, accompagné de considérations bienveillantes et flatteuses, nous a confirmés dans nos fonctions et maintenus définitivement au rang que nous occupions (1).

Mais ce n'était pas là tout ce que nous demandions. Nous avions cru donner satisfaction à des désirs qui nous avaient été exprimés plus d'une fois, en proposant que le personnel du Comité international fût modifié et que chaque nation pût y avoir un représentant. Il ne s'agissait pas de représentants domiciliés à Genève, quoique cela eût été préférable, car on en eût trouvé difficilement de bien qualifiés en nombre suffisant; aussi la participation de ces nouveaux membres aux travaux du Comité n'aurait-elle pu être qu'accidentelle, mais il n'aurait pas été impossible de prendre leur avis par correspondance, dans les cas graves. Au fond, il est certain que leurs fonctions auraient été plutôt honorifiques qu'actives, mais elles nous eussent néanmoins créé un lien de plus avec les Comités nationaux, et notre offre elle-même était un témoignage de nos sentiments fraternels, comme de notre désir de contenter chacun dans la mesure du possible.

Aujourd'hui, après la Conférence de Paris, les choses ne se présentent plus tout-à-fait sous le même aspect, car jadis nous n'avions pu tenir compte d'aucune des attributions du Comité international que nous avons examinées dans ce mémoire. Il n'est donc pas superflu de considérer l'influence qu'elles doivent exercer à leur tour sur la composition du Comité.

Et d'abord la création d'un musée à Paris serait sans conséquences à cet égard, puisqu'il a été décidé que, si elle

(1) Compte rendu. T. II, p. 184 et suiv.

avait lieu, le Comité international n'aurait à intervenir que pour instituer un Comité directeur spécial (1).

Il n'en est pas de même de la fondation d'un journal. Si le Comité international est chargé de sa rédaction, il faudra qu'il ait des moyens de se renseigner en tous pays, et il lui sera précieux d'avoir des correspondants ad hoc, avec lesquels l'échange des communications puisse s'opérer plus activement que de Comité à Comité, car nous savons par expérience que ce dernier mode d'informations est d'ordinaire excessivement lent. Or il serait très désirable que les membres genevois pussent s'adresser pour cela, non seulement à des personnes de bonne volonté, mais encore à des collègues qui, partageant leur responsabilité, prissent à cœur la réussite du journal auquel ils devraient collaborer. Cet arrangement constituerait une garantie de succès pour notre future publication.

Enfin, lorsqu'il s'agira d'organiser en temps de guerre un office de renseignements, la présence d'un membre du Comité international dans le pays où il devra être établi, facilitera singulièrement son installation.

Si donc les décisions de la Conférence de Berlin sont telles que nous les pressentons, elles confirmeront nos vues par de nouveaux arguments, en prouvant que la charge de membre du Comité international ne sera point une sinécure, et que l'adjonction d'un nouveau personnel serait au besoin sa raison d'être dans son incontestable utilité.

Voici maintenant ce qu'en pensent les Comités nationaux.

Nous pouvons compter sur l'adhésion de 13 Comités, sur 20. Sept d'entr'eux ont même déjà désigné leurs représentants au sein du Comité international; ce sont ceux de

(1) Ibid. T. II, p. 184 et suiv.

*Berlin, Berne, Carlsruhe, Milan, Munich, Stuttgart et Vienne.* Les autres, quoique non moins affirmatifs, ont cru devoir, par divers motifs, surseoir à cette nomination ; à cette catégorie appartiennent ceux de *Darmstadt, Dresde, Hambourg, Lisbonne, Oldenbourg et Stockholm.* Le Comité de *La Haye* a craint de compromettre son indépendance par une adhésion sans réserves, mais nous ne pouvons le considérer comme un opposant, et, d'après la connaissance que nous possédons des dispositions qui l'animent, nous avons tout lieu d'espérer qu'il se laissera persuader par les débats de Berlin. Les quatre Comités de *Copenhague, de Madrid, de New-York et de Schwerin* nous ont laissés dans l'ignorance de leurs intentions, et deux Comités seulement, ceux de *Bruxelles et de Paris,* ont repoussé notre proposition comme impraticable. Il semble impossible à ces derniers que le Comité international fonctionne, s'il est obligé, pour chacun de ses actes, de recueillir préalablement les votes de tous ses membres dispersés, et qu'assembler ces mêmes membres pour les consulter est également inadmissible. Ces remarques sont parfaitement justes, et c'est pour cela que nous croyons qu'on ne saurait faire droit à la demande du Comité de Munich, qui voudrait que, même pour les affaires courantes, tous les membres fussent mis en demeure d'opiner. Aussi ne ferons-nous aucune difficulté d'admettre, si on le juge bon, que le Comité genevois conservera sa pleine liberté d'allures, renonçant ainsi à ce que nous n'avions indiqué que par déférence pour les Comités nationaux. Les attributions de nos collègues étrangers seraient alors restreintes soit à la collaboration au journal de l'œuvre, soit à la transmission des secours de nation à nation en temps de guerre, et leur mandat ainsi compris et limité ne prêterait plus le flanc à la critique.



Les Comités de Bruxelles et de Paris ont joint à leur préavis négatif quelques considérations qui méritent d'être relevées.

Les Belges donnent à des Congrès périodiques et à une feuille se prêtant à des discussions publiques, la préférence sur le changement proposé dans la composition du Comité international. Il nous sera permis, à notre tour, de faire observer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre ces diverses institutions, dont le but n'est point identique, qui se complètent plutôt qu'elles ne s'excluent mutuellement, et auxquelles la Conférence de Berlin pourrait, sans inconséquence, donner simultanément l'impulsion.

En France on nous a suggéré une autre idée, propre à appeler successivement les divers Comités à s'occuper des intérêts généraux de l'œuvre. Ce serait, dans l'hypothèse où chaque Conférence fixerait le lieu de la Conférence suivante, de charger le Comité de la nation désignée pour cette réception de s'entendre avec le Comité de Genève, et de travailler de concert avec lui à la préparation des programmes. Ici encore nous répéterons que ce vœu pourrait être exaucé, sans que l'utilité de l'accroissement du Comité international en fût modifiée, et que par conséquent préconiser le système français ce n'est pas se déclarer hostile au nôtre.

Notre argumentation demeure donc entière, et nous présumons que lorsque Bruxelles et Paris se seront convaincus que ce que nous désirons peut se concilier avec ce qu'ils désirent eux-mêmes, que de plus nous ne demandons qu'une chose possible et utile, ils se rallieront à l'opinion de la majorité.

---

## Conclusion

Comme nous l'avons dit en commençant, nous nous proposons de faire vider à Berlin toutes les questions pendantes que nous venons d'étudier. Mais, comme il s'agira de prendre des résolutions qui engageront jusqu'à un certain point la responsabilité des Comités, on ne saurait s'en rapporter à une assemblée nombreuse, où les diverses nationalités seront inégalement représentées, et où peut-être plusieurs des assistants n'auront qu'un intérêt indirect dans le débat. Ce qui nous semblerait le plus équitable et ce dont nous ferons la proposition formelle, ce serait de s'en remettre à une Commission spéciale pour laquelle chaque pays désignerait un délégué. Ces délégués y figureraient en qualité de fondés de pouvoirs de leurs Comités respectifs et y voteraient conformément aux instructions de leurs commettants, comme dans un Congrès diplomatique. Sans ces mesures de précaution les résolutions prises auraient peu de valeur, puisqu'il faudrait encore les soumettre à l'approbation des Comités. Ajoutons, pour rassurer tout le monde, qu'on ne contraindrait personne, que la minorité ne serait point liée par le vote de la majorité, et que les décisions ne deviendraient obligatoires que pour ceux qui y auraient souscrit de leur plein gré.

Nous prenons donc la liberté d'insister, d'une manière très-pressante, auprès de tous les Comités nationaux, pour qu'ils obtempèrent à notre désir. Nous les prions de discuter encore les points qui font l'objet du présent mémoire, et de délivrer ensuite à quelqu'un de leurs membres des pouvoirs réguliers pour voter en leur nom à Berlin.

Voici pour nous résumer, les deux projets d'arrêtés que nous voudrions soumettre à l'approbation de la Conférence de Berlin.

### PREMIER ARRÊTÉ

(Conforme à la solution proposée dans la 1<sup>re</sup> partie de ce mémoire.)

#### LA CONFÉRENCE

Considérant que la proposition faite par M. le comte Sérurier à la Conférence de Paris, pour la création dans cette ville d'un musée international de matériel sanitaire, n'a pas l'agrément de tous les comités nationaux ;

Considérant d'autre part qu'on peut suppléer avantageusement à cette institution au moyen de collections du même genre, formées dans les principales villes par l'initiative des Comités locaux ;

Passé à l'ordre du jour.

### DEUXIÈME ARRÊTÉ

(Conforme aux solutions proposées dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties de ce mémoire, avec un article final concernant des attributions reconnues sans conteste au Comité international, mais qui n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'aucune résolution.)

#### LA CONFÉRENCE.

Vu l'existence à Genève d'un Comité international, institué par la Conférence de Genève (1863) et confirmé par celle de Paris (1867).

Arrête :

ART. 1. Le Comité international est chargé de publier un recueil mensuel, en langue française, pour servir de Moniteur général à l'œuvre des secours aux militaires blessés, et de moyen de correspondance entre les Comités nationaux.

ART. 2. Si le chiffre annuel des frais de cette publication est supérieur à celui des recettes, la dépense sera répartie entre les Comités nationaux et supportée par eux, proportionnellement au chiffre de la population qu'ils représentent, mais sous déduction des sommes qu'ils auront payées à titre d'abonnements ou de subventions.

ART. 3. En cas de guerre, le Comité international organisera, dans une localité convenablement choisie, un bureau de corres-

pondance et de renseignements qui facilitera de toutes manières, entre les Comités, l'échange des communications et la transmission des secours.

ART. 4. Chaque Comité national adjoindra un de ses membres au Comité international genevois, pour le seconder dans l'exécution du mandat qui lui est conféré par les articles 1 et 3 ci-dessus.

ART. 5. Indépendamment des fonctions qui lui sont attribuées par les articles précédents, le Comité international continuera à être chargé de faire, au nom de l'œuvre, toutes les démarches d'intérêt général.

LES MEMBRES DU COMITÉ INTERNATIONAL :

DUFOUR, Général, *Président honoraire.*

MOYNIER, Gustave, *Président.*

APPIA, Louis, Dr méd., *Secrétaire.*

MAUNOIR, Théodore, Dr méd.

FAVRE, Edmond, Colonel fédéral.

Genève, le 20 Juin 1868.





